

**CONSEIL DÉPARTEMENTAL
DES BOUCHES-DU RHONE**

DGAET Direction des Routes et des Ports
Arrondissement de Berre
04,13,31,22,19

**RÉUNION DE LA COMMISSION PERMANENTE DU 25 MAI 2018
SOUS LA PRÉSIDENTE DE MME MARTINE VASSAL
RAPPORTEUR(S) : M. JEAN-PIERRE BOUVET**

OBJET : RD9 - Marignane - Aménagement paysager du carrefour des Florides - Convention de transfert temporaire de maîtrise d'ouvrage, d'entretien et d'exploitation partiels des ouvrages réalisés.

Madame la Présidente du Conseil départemental des Bouches-du-Rhône, sur proposition de Monsieur le Délégué aux routes, soumet à la Commission permanente le rapport suivant :

La commune de Marignane souhaite aménager le carrefour des Florides situé sur la RD9 au PR26 en agglomération.

Ce projet prévoit un aménagement paysager de l'îlot central du giratoire ainsi que de ses abords. Les travaux projetés dans le cadre de cet aménagement comprennent les terrassements paysagers, les plantations et la minéralisation de l'espace.

Pour la réalisation de cet aménagement paysager un transfert temporaire de maîtrise d'ouvrage est nécessaire.

L'ensemble des modalités de mise en œuvre nécessite une convention afin de définir les conditions du transfert temporaire de maîtrise d'ouvrage et d'entretien et d'exploitation partiels des ouvrages réalisés entre la commune de Marignane et le Département.

Cette convention n'a aucune incidence financière sur le budget départemental.

Telles sont les raisons qui nous incitent à proposer à la commission permanente de prendre la délibération ci-après.

**Signé
La Présidente du Conseil départemental**

Martine VASSAL